



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

RÉVISION DU PLAN OPAIR

L'Etat de Vaud poursuit ses efforts pour améliorer la qualité de l'air de l'agglomération Lausanne-Morges

Le Conseil d'Etat a adopté la révision du plan de mesures d'assainissement de l'air de l'agglomération Lausanne-Morges. Ce document stratégique, visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques, est composé de 25 mesures qui s'appliqueront sur le territoire de 26 communes de l'agglomération, ainsi que sur les pôles fonctionnels d'Aclens-Vufflens et de Littoral Parc. Elaboré sous l'égide du Département du territoire et de l'environnement (DTE), ce plan constitue un outil de coordination en vue du développement de l'agglomération en accord avec les objectifs de qualité de l'air. Il représente ainsi également un instrument important de santé publique.

Au cours des dix dernières années, les concentrations de tous les polluants atmosphériques ont diminué dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges. Cette amélioration de la qualité de l'air a eu des bénéfices importants en matière de santé publique. Entre 2005 et 2015, l'exposition moyenne des habitants aux particules fines et au dioxyde d'azote a reculé respectivement de 14% et de 18%, ce qui a permis d'éviter des dizaines de décès prématurés et des centaines de jours d'hospitalisation. Ces bénéfices sanitaires représentent plusieurs dizaines de millions de francs de dépenses évitées chaque année.

Toutefois, les concentrations de dioxyde d'azote et de particules fines restent excessives dans certaines parties de l'agglomération, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de réviser le plan des mesures d'assainissement de l'air. La dernière version de ce document découlant de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) remontait en effet à 2005 et devait s'adapter aux évolutions démographique, urbaine et énergétique de l'agglomération.

26 communes et 25 mesures

Sous l'égide du DTE, la Direction générale de l'environnement a conduit la démarche de mise à jour du Plan OPair en collaboration avec la Direction générale de la santé, la

Direction générale de la mobilité et des routes, le Service du développement territorial et le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation. Le document a été élargi au territoire de 26 communes de l'agglomération Lausanne-Morges, ainsi qu'aux pôles fonctionnels de la zone industrielle d'Aclens - Vufflens-la-Ville et de Littoral Parc.

La mobilité représente la majorité des émissions polluantes. Elle joue dès lors un rôle central parmi les 25 mesures retenues dans le plan, lequel vise notamment à maîtriser le trafic automobile et à renforcer le transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce. Le domaine de l'énergie a pour sa part pris une place plus importante dans ce nouveau plan de mesures qui aborde des thématiques très larges, comme la planification énergétique territoriale, ou plus fines, par exemple la formation des exploitants de chaudières. Le plan de mesures intègre également des mesures qui ont trait au transport de marchandises, aux industries et à la communication.

Objectifs et perspectives

La réduction à long terme des concentrations de dioxyde d'azote et de particules fines, en particulier les PM2.5, constitue l'objectif principal du plan de mesures OPair 2018 qui se veut simple et pragmatique en vue d'une mise en œuvre facilitée. Dans un avenir proche, ce document sera complété d'une stratégie de réduction des PM2.5 à l'échelle cantonale et d'un plan climat cantonal, auquel le plan des mesures OPair contribue déjà à l'échelle de l'agglomération.

En adoptant le plan des mesures OPair 2018, le Conseil d'Etat répond par ailleurs au postulat de la députée Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de 2005.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mars 2019

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat

DTE, Clive Muller, chef de la division Air, climat et risques technologiques, Direction générale de l'environnement

DSAS, Dre Isabelle Rossi, médecin cantonal adjointe, Direction générale de la santé